



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET BALL COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Secrétariat Basket Ball
Maison des Sports du Pas-de-Calais
Rue Jean Bart – 62143 ANGRES
Tél. Fax. 03.21.72.67.36
Email : cdbbpdcc@orange.fr
Site : basket62.com



COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 27/12/2011 à LILLERS

Sont présents :

Le Président de la Commission: J. DENEUX,

Les membres : B. LEFEBVRE, C. LELEU, D. BOS, J.P. CEGLAR, A. HADOUX,

L'instructeur : J.-L. CARINCOTTE,

Le secrétaire de séance : A. LEROY.

Est absent : J.PH CEGLAR.

Dossier N° D.06/2011-12

Rencontre de : D2 EDM Poule B

Match N° 552

Opposant : OYE PLAGE à BBC COULOGNE

Objet : Fautes dis-qualifiantes avec rapport pour faute volontaire et dangereuse suivie de coup porté en retour.

- Cinq mois de suspension dont trois mois fermes du 04/11/2011 au 03/02/2012, le reste de la sanction étant assorti du sursis à Mr F. BARBIER, licence VT915800, du BBC Coulogne
- Six mois de suspension dont quatre mois fermes du 04/11/2011 au 03/03/2012 à Mr E. BERDON, licence VT640518, du club Oye Plage masculins, le reste de la sanction étant assorti du sursis.
- D'autre part, les groupements sportifs de OYE PLAGE masculin et du BBC COULOGNE devront s'acquitter chacun de la somme 150 € pour faute dis-qualifiante avec rapport majorée de la somme de 62,50 € pour frais de dossier soit 212,50 € pour chaque association, sous les huit jours à compter de la réception du présent avis.

Dossier N° D.07/2011-12

Rencontre de : D3PDM Poule C

Match N° 652

Opposant : RUITZ à AUDRUICQ

Objet : Critiques et insultes de spectateurs envers les arbitres

- Dossier classé sans suite

Dossier N° D.08/2011-12

Objet : 5^{ème} Faute technique de Mr Mickael REBIER, licence VT775410.

- 3 mois de suspension ferme et révocation du sursis de 3 mois de la sanction du 08/03/2010 soit 6 mois de suspension ferme à Mr Mickael REBIER, licence VT775410 de « LES ATTAQUES » du 30/01/2012 au 30/06/2012 puis du 01/09/2012 au 29/09/2012 inclus compte tenu de la période de neutralisation
- D'autre part, le Groupement Sportif du club « LES ATTAQUES » devra s'acquitter de la somme de 125 € de frais de dossier sous les huit jours à compter de la réception du présent avis.

Dossier N° D.09/2011-12

Objet : Litige sur orthographe du prénom d'un licencié avec création illicite d'une licence.

- Dossier classé sans suite disciplinaire mais sans présumer des sanctions sportives éventuelles.

Dossier N° D.10/2011-12

Objet : Tricherie sur la participation de deux joueuses.

- 3 mois de suspension à Mme Christelle VIEILLARD-DEPRE, licence VT692396 du COB CALAIS dont deux mois fermes du 20/01/2012 au 19/03/2012, le reste de la sanction étant assorti du sursis,
- 3 mois de suspension à Mr Charles DAULLET d'AMBLETEUSE dont un mois ferme du 20/01/2012 au 19/02/2012, le reste de la sanction étant assorti du sursis,
- 3 mois de suspension à Mlle Séverine LOUCHEZ, licence VT731366, dont deux mois fermes du 20/01/2012 au 19/03/2012, le reste de la sanction étant assorti du sursis,
- 1 mois de suspension avec sursis à Mlle Charlène DAULLET, licence VT861180, d'AMBLETEUSE
- Un avertissement aux Présidents es-qualité des clubs de COB CALAIS et AMBLETEUSE.
- D'autre part, le Groupement Sportif du COB CALAIS devra s'acquitter de la somme de 125 € de frais de dossier, sous les huit jours à compter de la réception du présent avis.